

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-784/SG/FP accordant ses droits à congé et d'avancement à un agent de contrôle principal du corps territorial des Contributions et portant son admission au bénéfice d'une pension de retraites.

n° 74-784/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mai 1974

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro
25 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Djibril Othman Samaleh est, pour compter du 1er juillet 1974, admis, sur sa demande, au bénéfice d'une pension de retraites.

Art.2

Est constaté pour compter du 1er janvier 1974 l'avancement au 2e échelon dans le grade principal d'agent de contrôle du corps territorial des Contributions de M. Djibril Othman Samaleh, agent de contrôle principal.